



**Sud Education Calvados**  
8 rue Ampère - 14123 Cormelles le Royal  
02 31 24 23 36 - 08 79 03 13 95  
Courriel : <mailto:sudeduc14@free.fr>  
Site : [www.sudeduc14.fr](http://www.sudeduc14.fr)



En 1987, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a reconnu le radon comme étant un cancérigène pulmonaire pour l'homme. En effet il constitue la **deuxième cause de cancer pulmonaire** au même niveau que le tabagisme passif. Selon les évaluations de risque publiées en 2007 par l'Institut de Veille Sanitaire, entre 1200 et 3000 décès par cancer du poumon seraient attribuables chaque année à l'exposition domestique au radon.

Les particules du radon sont inhalées avec l'air respiré et se déposent dans les poumons. En traversant les tissus, tels les bronches ou les poumons, ces rayonnements peuvent entraîner des lésions dans les cellules et provoquer des mutations des gènes. Plusieurs dizaines d'années peuvent s'écouler entre l'irradiation et l'apparition d'un cancer (1).

**Sud Éducation, Solidaires** et la **Confédération Syndicale des Familles du Calvados** ont organisé une conférence de presse à Condé/Noireau le 30 janvier 2014 pour informer la population du risque "radon" auquel sont exposés les enfants qui fréquentent les collèges et lycées de la région Condé - Vire dans lesquels les autorités ont relevé des concentrations anormales de radon, plus de 400 Bq/m<sup>3</sup>.

Pourtant les communes (*écoles élémentaires*), le conseil général (*collèges*) et le conseil régional (*lycées*) sont tenus de faire des mesures de radon, de les communiquer et de prendre les mesures nécessaires avec l'Éducation Nationale pour assurer la sécurité et protéger la santé physique des salarié-e-s et des personnes qui fréquentent les lieux. Par conséquent l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre toutes les dispositions d'ordre technique et/ou organisationnel pour réduire l'exposition des personnes à un niveau aussi bas que possible.

Il faut savoir qu'une personne exposée à un risque à son insu, ici le radon gaz toxique, peut porter plainte.

Le radon est présent dans le Calvados, reconnu département prioritaire en la matière en 2004. Nous avons pu consulter les résultats en avril 2014. Au sein des établissements ayant fait l'objet de mesures entre 1998 et nos jours :

- 6 écoles et 1 collège font l'objet de mesures révélant des taux de radon supérieurs à 1000 Bq/m<sup>3</sup>
- 20 écoles et 8 collèges font apparaître des résultats supérieurs à 400 Bq/m<sup>3</sup> et inférieurs à 1000 Bq/m<sup>3</sup>
- 44 écoles et 17 collèges ont des valeurs révélant des taux de radon compris entre 100 et 400 Bq/m<sup>3</sup>.
- 

Nous pouvons raisonnablement penser qu'il y a également des émanations radon dans le département de l'Orne à deux pas de Condé, et dans la Manche.

(1) - L'OMS a souligné les risques de cancers à partir d'une concentration de radon de 100 Bq/m<sup>3</sup>. La réglementation française définit un niveau d'action de 400 à 1000 Bq/m<sup>3</sup> (seuil de précaution) et un niveau d'action pour plus de 1.000 Bq/m<sup>3</sup> (seuil d'alerte).